





AGENDA

Vacances académiques

*Reprise des travaux lundi
13 septembre 2021, en
présence de public si la
situation sanitaire le
permet.*



DÉPÔT D'OUVRAGE

Georges-Henri Soutou a déposé sur le bureau de l'Académie l'ouvrage de Cyrille P. Coutansais, *La (re)localisation du monde*, Préface de Pascal Lamy (CNRS Editions, 2021, 349 p.)  et celui de Françoise Thom, *La marche à rebours. Regards sur l'histoire soviétique et russe* (Sorbonne Université Presses, 2021, 724 p.) 

Éric Roussel a déposé sur le bureau de l'Académie l'ouvrage de Jérémie Gallon, *Henry Kissinger l'Européen* (Gallimard, 2021, 248 p.).



LUNDI 5 JUILLET L'arnaque en santé

Marc Gentilini, membre de l'Académie Nationale de Médecine

Si le mot « arnaque » est récent – tout juste introduit dans la nouvelle édition du *Dictionnaire* de l'Académie française –, la pratique est ancienne. L'arnaque en santé remonte aux premiers siècles de notre ère, avec l'apparition de la thériaque, contrepoison « magique ». Au Moyen-Âge, une bulle papale désigne les chats noirs comme les serviteurs du diable et appelle à leur extermination, favorisant la propagation des rats et celle de la peste qui ravagea l'Europe. Aux XI^e et XII^e siècles, l'ergotisme (intoxication due à l'ergot de seigle) entraîna notamment le culte de Saint Antoine. Lors de la Révolution française, l'abbé Soury, prêtre réfractaire, fut libéré après avoir soigné un député révolutionnaire grâce à ses talents de guérisseur. Le XX^e siècle, qui vit « plus de progrès en 40 ans qu'en 40 siècles » selon les mots du professeur Jean Bernard, aurait dû marquer le triomphe de la médecine scientifique et la fin du charlatanisme. Il n'en fut rien.


Depuis une dizaine d'années, l'arnaque connaît un nouvel essor avec le développement des pratiques dites parallèles ou douces, rejetant la médecine scientifique qualifiée d'« occidentale ». S'autoproclamant « thérapies », elles ne reposent sur aucune base scientifique : ainsi, on voit se développer l'auriculothérapie, la kinésiologie, le reiki, l'électromagnétisme ou les fleurs de Bach. D'autres font l'objet de débats polémiques comme la naturopathie ou la sophrologie. Quant à l'homéopathie, son effet placebo peut être un recours mais la preuve de son inefficacité a été maintes fois démontrée et il s'agit d'une grave tromperie lorsqu'elle est présentée, notamment en Afrique, pour le traitement de pathologies graves (comme le sida ou le paludisme). Sans être toujours dangereuses, ces pratiques peuvent détourner les malades de la médecine scientifique, retarder le diagnostic d'une pathologie ou la prise en charge de symptômes sérieux.

L'arnaque en santé est parfois entretenue par des professionnels de santé ayant basculé dans l'irrationnel, tel ce chef de service, infectiologue, qui a mené pendant plusieurs années une croisade pour la reconnaissance d'une prétendue « forme chronique de la maladie de Lyme » ou un prix Nobel de médecine et un chirurgien oncologue médiatique qui alimentent la défiance autour de la vaccination par des discours mettant en avant des suspicions sur d'éventuels effets secondaires ou des conséquences néfastes (comme la mort subite du nourrisson).

Les arnaqueurs sont des imposteurs, organisés ou non, dotés ou non d'une formation scientifique, dogmatiques ou simplement opportunistes. Ils partagent les mêmes objectifs : l'argent, l'audience médiatique. Les arnaqués sont des malades, en détresse sociale ou psychologique, souffrant parfois d'une pathologie incurable, en errance diagnostique et dont la médecine scientifique ne parvient pas à apaiser les souffrances, partisans d'un retour au naturel, rejetant les médicaments chimiques. Dans le champ des médecines alternatives, la mise en exergue d'un lien avec la tradition, le sacré, la magie ou l'idée d'un don inné ou d'une transmission de savoirs et de savoir-faire secrets est importante pour asseoir la crédibilité du faussaire. Une certaine religiosité s'inscrit dans nombre de médecines parallèles.

La proposition de soigner le paludisme par des tisanes de feuilles séchées d'*Artemisia* constitue un parfait exemple d'arnaque, mêlant fraude scientifique, démagogie et complotisme. Ces arnaques prospèrent parfois grâce à la tolérance coupable de certains acteurs ou institutions, à l'image de la déclaration de l'OMS à Alma-Ata en 1978, recommandant le recours aux guérisseurs et à la médecine traditionnelle par les plantes locales.

Enfin, le principe de précaution, détourné et imposé comme boussole absolue de nos sociétés est devenu la source de nombreuses actions judiciaires aberrantes et paralysantes. L'arnaque, massivement entrée en santé, doit être combattue vigoureusement sous peine de voir s'installer le règne de l'irrationnel et ses conséquences mortifères.

À l'issue de sa communication, Marc Gentilini a répondu aux questions et observations que lui ont adressées **A. Vacheron, X. Darcos, R. Brague, J.R. Pitte, D. Andler, M. Pébereau, M. Delmas-Marty, J.F. Mattei, P.A. Chiappori, G. Alajouanine.** 

DANS LA PRESSE ET SUR LES ONDES

Dans la tribune qu'elle signe dans *Le Figaro* vendredi 25 juin, **Chantal Delsol** examine la controverse suscitée à l'échelle européenne par l'adoption, en Hongrie, d'un projet de loi interdisant la « promotion » de l'homosexualité auprès des mineurs : « **Entre les institutions européennes et la Hongrie, les raisons d'un antagonisme** ». Tout en reconnaissant une ambiguïté dans la portée de cette loi, l'académicienne rappelle que cette loi a été présentée par le ministre hongrois des Affaires étrangères comme disant seulement que l'éducation sexuelle des mineurs relève exclusivement de leurs parents. À ce titre, elle estime nécessaire de poser la distinction entre tolérance et légitimité : on peut tolérer sans légitimer, « *c'est la famille qui transmet les jugements de légitimité et d'illégitimité, au regard des croyances. Et les croyances posent les limites et les justifient.* » écrit-elle en déplorant que « *les élites libérales contemporaines récusent toute réflexion sur les limites* » et soient dans « *le déni de la conscience personnelle* ». [▶](#)

Peu après l'annonce de la suppression des épreuves communes du baccalauréat par le ministre de l'Éducation, **Jean-Robert Pitte** signe une tribune dans *Le Figaro* (30 juin) : « **Bac : Un rite qui n'a plus de sens va disparaître à terme ... et tant mieux** ». Il y salue une réforme qui met fin à ce qui, avec le temps, n'est plus qu'un « *monument national vermoulu* » et qui, si les universités et autres établissements d'enseignement supérieur appliquent avec rigueur et sagesse la procédure « Parcoursup » mise en place en 2018 par la ministre de l'Enseignement supérieur, sera correctement remplacé par le livret scolaire et la lettre de motivation. Cependant, analyse-t-il en connaissance de cause, pour avoir été délégué à l'information et à l'orientation de 2010 à 2014, ces réformes courageuses « *laisseront trop de lycéens au bord du chemin si elles ne s'accompagnent pas d'une véritable politique d'orientation* » et de la revalorisation de « *l'apprentissage qui, partout dans le monde, est la voie royale de la formation et d'une insertion professionnelle réussie.* » [▶](#)

Mercredi 30 juin, *La Vie* publie un entretien avec **Christophe Jaffrelot**, correspondant de la section Morale et Sociologie : « **En Inde, Narendra Modi joue la carte du radicalisme hindou** ». [▶](#)

À SAVOIR

À l'occasion de la parution du supplément *Revue Banque* publié en partenariat avec l'AMAFI sur « **Finance et Souveraineté** » (juin 2021), **Jacques de Larosière** a participé au Forum des Auteurs organisé sur ce thème mardi 29 juin (rencontre avec le grand témoin Jacques de Larosière à partir de 46'50 [▶](#) ; trame de l'intervention [▶](#)).

Vendredi 25 juin, lors de la Conférence de l'Eurogroup 50 sous la direction de M. Alphandéry, M. de Larosière a prononcé une allocution intitulée « **Comment concevoir la succession au Pacte de stabilité et de croissance ?** » (en anglais [▶](#), traduction en français [▶](#)).

Mercredi 30 juin, **Bernard Stirn** est intervenu sur « **Les succès et les défis du référé** » [▶](#) lors du colloque organisé par la Faculté de droit de l'Université Clermont-Auvergne sur « La loi du 30 juin 2000 relative au référé devant les juridictions administratives, bilan critique d'une réforme exemplaire » (programme [▶](#)).

Lundi 5 juillet, il a clôturé avec Chantal Arens, première présidente de la Cour de cassation, un cycle de conférences sur « Penser l'office du juge », organisé par la Cour de cassation en partenariat avec la société de législation comparée, l'université Toulouse 1 Capitole et l'association des juristes franco-britanniques. Son intervention a porté sur « **L'office du juge et les cours suprêmes** » [▶](#).

Mercredi 7 juillet, à l'occasion de l'ouverture du Festival de Cannes, B. Stirn a participé à une table ronde organisée par le Centre national du cinéma et de l'image animée à Cannes sur le thème « **La liberté de création, un principe menacé ?** » [▶](#). Il y a retracé l'histoire de la consécration de la liberté de création comme droit fondamental et rappelé son inscription dans les limites tracées par la loi et la jurisprudence (motifs de la protection des mineurs et de l'ordre public).

Jeudi 1^{er} juillet, **Marianne Bastid-Bruguère** a participé à la table ronde numérique internationale **Another "Correct Historical View of the CPC Centenary"**, organisée par l'Institut für Sinologie de l'Université de Heidelberg, à la suite de la cérémonie officielle du centenaire du parti communiste chinois à Pékin (programme du cycle *Living the socialist modern ; The Chinese Communist Party at 100 : Global and Interdisciplinary Perspectives* [▶](#))

Philippe Levillain a participé au catalogue de l'exposition de l'abbé Mathieu Devred « Jeanne d'Arc dans l'Oise » organisée par l'Église catholique dans l'Oise du 12 juin au 19 septembre 2021 à l'Abbaye Royale du Moncel (Pontpoint – Oise). Il signe un article intitulé : « **Jeanne et Thérèse** » (p. 132-135) dans ce catalogue publié aux éditions des Célestins.

À LIRE

Le Supplément Éducation à la Lettre de l'Institut (juin 2020, n°5) met à l'honneur l'Académie des sciences morales et politiques en présentant deux actions pédagogiques : Des Académiciens en Sorbonne, Graine d'académie. [▶](#)

À ÉCOUTER

Les deux derniers débats du Club d'Iéna, introduits par **Louis Vogel**, sont en ligne : « **Universités, vers de nouveaux modèles ?** » le 22 juin avec Manuel Tunon de Lara, président du CPU [▶](#) et « **Quelle stratégie industrielle de l'UE à l'ère post-Covid ?** » le 24 juin, avec Thierry Breton, ancien ministre et Commissaire européen [▶](#)